

LA TRIBUNE DES MUNICIPAUX

DÉCEMBRE 2025 - N°97
Bimestriel - Prix : 1,50€



2026
2025

Dossier « une charte qui fait couler beaucoup d'encre »

Echos des services

Actualité locale

Actualité nationale

Culture



Édito ►

2025 s'achève, et 2026 s'annonce sous le signe des batailles sociales !

L'année qui vient sera celle de toutes les élections et donc de tous les enjeux pour nos conditions de travail et nos droits.

Dès mars, les élections municipales auront un impact direct sur le service public dans notre ville : restrictions budgétaires, effectifs en berne ou, au contraire, avancées sociales ? Tout dépendra de notre capacité à peser dans le débat. Nos voix compteront.

Ce sera aussi l'année des élections du Comité des Oeuvres Sociales (COS). Force est de constater que ses prestations, ces dernières années, n'ont pas répondu aux attentes de la majorité. À la CGT, nous refusons cette logique d'exclusion. Nous voulons faire du COS un véritable outil d'émancipation culturelle et sportive, accessible à tous. Parce que la culture, le sport et les loisirs ne sont pas des luxes, mais des droits.

Enfin, 2026 sera marquée par les élections professionnelles, un rendez-vous crucial. Dans un contexte où nos droits reculent chaque jour, le rapport de force reste notre meilleure arme pour préserver nos conquises et en arracher de nouveaux. Les résultats de la CGT, à Lyon comme ailleurs, devront être à la hauteur du défis : cela passe par une mobilisation massive et une participation en hausse, après des années de désaffection électorale.

2026 sera une année de luttes. Profitons donc de ces fêtes pour recharger les batteries, passer du temps avec nos proches et revenir plus déterminés que jamais.

La CGT Lyon vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, remplies de joie et de repos bien mérité. À très vite pour écrire ensemble une nouvelle page de nos combats !

En 2026, organisons-nous, votons massivement et gagnons !

SOMMAIRE

Page 2 : **L'édito**

Pages 3 à 5 : **Echos des services**

Pages 6 à 7 : **Dossier «une charte qui fait couler beaucoup d'encre»**

Page 8 : **Actualité locale**

Page 9 : **Actualité nationale**

Pages 10 à 11 : **Culture**

L'humeur de Rust

2026... ET SES BONNES RÉSOLUTIONS!! ?!



Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.cgtvilledelyon.fr>
Inscrivez vous à la newsletter.

FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON

Instagram : [cgtvilledelyon](#)

Email: SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr

Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Aurélien Scandolara
C.P.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-VIIIe de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46



Y aura-t-il des spectacles le 31 décembre dans les salles municipales ?

Depuis plusieurs mois, la CGT accompagne les agents des salles de spectacles municipales. Une demande de rendez-vous a été formulée dès le début du mois de décembre afin d'échanger sur l'avenir de nos cycles de travail et sur notre rémunération. Malgré plusieurs relances, l'administration n'a jamais répondu. Ce silence n'est pas un hasard. Il s'inscrit dans une stratégie visant à gagner du temps et à démobiliser les agents à l'approche du 31 décembre 2025, une journée de lutte déterminante pour la défense de leurs acquis.

La Ville de Lyon entend en effet réviser les cycles de travail des agents avec pour objectif la remise en cause des dimanches programmés en heures supplémentaires à partir du premier trimestre 2026. Pourtant, le règlement intérieur dispose que le dimanche est identifié comme un jour de repos. Comment programmer des agents sur leur jour de repos autrement qu'en heure supplémentaire ? De surcroit, cette organisation du travail garantit une juste reconnaissance des contraintes imposées aux agents.

À cette attaque s'ajoute le refus persistant de la Ville de Lyon de payer

rétroactivement les majorations des heures de nuit. Cette augmentation de 6 euros par heure avait été obtenue en avril 2024 pour l'ensemble des agents grâce à l'action de la CGT. À ce jour, seule l'application de cette majoration à compter du 1er novembre 2025 est actée, laissant de côté des mois d'heures de nuit pourtant effectuées. Toutes ces heures sont recensées dans les bilans spectacle et sont parfaitement traçables. Il n'existe donc aucune difficulté technique, seulement un choix politique de ne pas payer ce qui est dû aux agents.

Qu'il s'agisse des dimanches ou des heures de nuit, les comptes ne sont pas bons. La Ville de Lyon doit maintenir le paiement des dimanches en heures supplémentaires et verser la rétroactivité des 6 euros par heure de nuit. Dans un contexte de menace sur les conditions de travail et de rémunération, la CGT ville de Lyon maintient le préavis de grève.

Faites vos jeux, il y aura-t-il des spectacles le soir du nouvel an ?

Sous-effectif dans les musées

Les équipes d'accueil des musées ne cessent de diminuer au fil des années. Au musée des Beaux-Arts, de nombreux départs à la retraite n'ont pas été remplacés depuis 15 ans.

Le problème majeur rencontré par les

agents est la difficulté à poser des jours de congé.

Ils sont régulièrement refusés pour des raisons de service, ce qui peut engendrer des tensions entre collègues.

Au CHRD, un poste d'agent d'accueil a été supprimé alors que l'équipe était déjà réduite (9 agents) et devait se diviser en 3 équipes de 3.

Ainsi, le musée pouvait accueillir convenablement des groupes scolaires le mardi, avec 3 agents, alors que le musée était fermé au public.

Aujourd'hui, il n'y a plus que 2 équipes de 3 et 1 équipe de 2, ce qui met cette dernière en difficulté chaque mardi travaillé.

Dans un tel contexte, les arrêts maladie deviennent rapidement problématiques pour le bon fonctionnement du service.

Au musée des Beaux-Arts, le premier étage est régulièrement fermé pendant la pause déjeuner, et il n'est pas rare que certaines salles ou zones ferment toute la journée en raison du manque d'effectifs.

Enfin, un problème qui ne semble pas susciter suffisamment d'attention est celui de la sécurité.

La sécurité des agents, qui peuvent se retrouver seuls à certains moments dans de vastes zones sans collègue à proximité.

La sécurité des œuvres ou des objets présentés, qui n'est pas optimale au regard du faible nombre d'agents.

Cela ne vous rappelle rien ?



Vers la fin du métier de gardien de bâtiments

Aujourd'hui, la CGT tire le signal d'alarme !

La Ville de Lyon s'engage dans une stratégie dangereuse : la disparition programmée des gardiens logés dans les écoles, remplacés par des « surveillants de bâtiment » non logés, mal formés et corvéables à merci.

Nous le disons avec force : c'est une attaque frontale contre les agents, contre la sécurité des bâtiments scolaires et contre le service public.

Ces changements font suite au jugement du tribunal administratif qui a condamné la Ville de Lyon pour avoir imposé à un gardien de l'école Marc-Bloch des heures supplémentaires non payées, sous prétexte d'un logement de fonction.

On parle ici d'un système où la collectivité a préféré exploiter un agent, en utilisant le logement pour contourner le droit du travail.

Et maintenant, après avoir été condamnée, que fait la Ville ? Supprimer les gardiens logés !

À la CGT, nous disons simplement que c'est scandaleux, irresponsable, mais c'est surtout un aveu d'échec qu'elle tente de faire payer aux agents pour ses pratiques hors des clous.

Supprimer les gardiens logés, c'est affaiblir l'école publique !

Seuls les gardiens logés assurent une surveillance le soir, la nuit, les week-ends et pendant les vacances.

Sans leur présence permanente, que rien ne remplace : plus d'anticipation, plus de prévention et beaucoup plus de risques. Fermeture des bâtiments, petites réparations, accueil des prestataires, sécurisation des accès... Sans gardien logé, la Ville devra payer plus cher pour un service moins bon.

Les gardiens logés sont le lien humain irremplaçable, car ils connaissent les enfants, les parents, le quartier, les fragilités de l'établissement.

Au lieu d'assumer ses erreurs (travail dissimulé, heures non payées), notre municipalité préfère effacer le métier de gardien logé. Elle utilise sa propre défaillance pour enclencher ce virage. Ce n'est pas une solution : c'est une fuite en avant.

Le jugement de Marc-Bloch n'était pas une invitation à supprimer les agents, mais une obligation de se mettre en conformité.

Ce que la Ville refuse de faire !

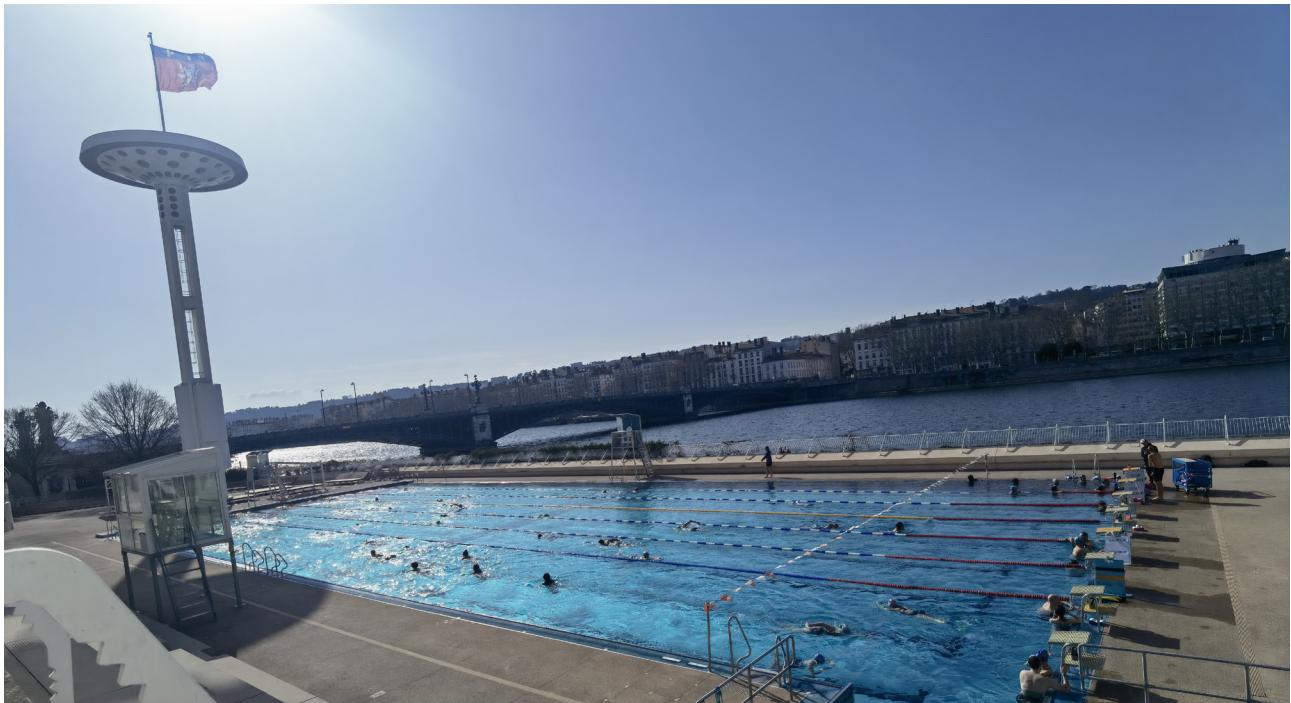
Nous proposons des solutions concrètes et immédiates :

- Mise en conformité du règlement intérieur.
- Clarification des horaires et des astreintes.
- Reconnaissance et rémunération du travail réel.
- Maintien et renforcement des logements de fonction.
- Consolidation des missions, pas leur fragmentation.

Nous sommes face à un choix politique, pas à une contrainte budgétaire !

Détruire un métier pour pallier l'incapacité de la Ville à respecter le droit, c'est indigne !

Nous n'accepterons pas la dégradation du service public, la mise en danger des bâtiments scolaires, le mépris pour les agents, ni le recul social masqué sous un changement d'intitulé de poste !



Assemblée Générale de la CGT, le 23 janvier inscrivez-vous!

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire à l'Assemblée Générale des syndiqués organisée par la CGT ville de Lyon le 23 janvier 2026.

Cette AG se déroulera sur toute la journée à la Bourse du Travail.

Pourquoi cette AG est-elle importante ?

Lors de cette journée, nous aborderons : La situation politique nationale et ses répercussions sur les budgets des collectivités.

Les difficultés que nous subissons au quotidien dans notre travail.

Cette AG est aussi un moment clé pour renforcer les liens entre les syndiqués de différents services.

C'est l'occasion de constater qu'en-semble, nous sommes plus forts, et que, quel que soit notre service, nos préoccu-pations ont souvent les mêmes causes et les mêmes conséquences sur nos condi-tions de travail.

Un temps fort pour notre syndicat

À l'issue des discussions, nous nous re-trouverons par section pour définir en-semble les grandes lignes de notre futur programme pour les élections profes-sionnelles.

Ce temps de vie syndicale est essentiel, car être syndiqué, c'est aussi peser dans les décisions de l'organisation :

En faisant remonter vos revendications et en partageant les problèmes que vous rencontrez dans votre travail, qu'ils soient quotidiens ou ponctuels.

Ces échanges permettront que vos re-vendications soient portées au plus haut niveau et qu'elles aboutissent.

Pour participer, inscrivez-vous :

Par courriel : syndicatcgt.message-rie@mairie-lyon.fr

Par téléphone : 04 72 10 39 46

Nous vous attendons nombreux le 23 jan-vier !

N'oubliez pas de vous inscrire pour contribuer à construire ensemble notre avenir syndical.

Vers un nouveau rè-glement intérieur dans les piscines

Depuis de nombreuses années, la CGT de la ville de Lyon mène un travail de fond dans les piscines de la ville, notamment sur la question de la prime estivale CIA.

Courant décembre l'administration nous a présenté l'ébauche d'un nouveau rè-glement intérieur pour les piscines de la Ville de Lyon.

Ce règlement concerne l'ensemble du personnel, des maîtres-nageurs aux personnels techniques, en passant par le personnels de caisse. Il traitera du cycle de travail des agents, de leurs congés, du temps de changement, ainsi que du temps et des règles d'entraînement des ETAPS etc...

Parmi les points abordés figure égale-ment la possibilité de déplacer des agents en cas de fermeture exceptionnelle d'un des sites, dans un délai de 48 heures, ou de 72 heures si ce déplacement entraîne des modifications d'horaires.

Bien entendu, la CGT se rendra dans les piscines pour recueillir l'avis des agents avant le passage de ce dossier en Comité Social Territorial le 26 janvier prochain.

Une charte qui a fait couler beaucoup d'encre !



Pourquoi la CGT a fait le choix de signer le 16 juillet dernier, un accord collectif relatif à la charte du dialogue social a été signé par deux organisations syndicales : la CGT et la CFDT. Cette signature a suscité de nombreuses interrogations, parfois des incompréhensions, voire des critiques. Elles portent notamment sur les conséquences de cette charte et sur son articulation avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Lors du dernier Comité Social Territorial (CST), réuni le 9 décembre, un dossier concernant le RGPD figurait à l'ordre du jour. Ce dossier est directement issu de la signature de cette charte et constitue l'un de ses premiers effets concrets.

Pour la CGT, il est essentiel de rappeler que cet accord ne se limite pas à un cadre technique ou administratif lié au RGPD.

Il est le fruit de treize réunions de négociation, menées dans un contexte national de remise en cause permanente des droits syndicaux et des garanties collectives.

Si la CGT a fait le choix de signer cet accord, ce n'est ni par facilité ni par renoncement, mais parce qu'il contient des

avancées réelles et ouvre des perspectives de négociation indispensables pour l'avenir.

Préserver les droits syndicaux existants et préparer ceux de demain

Cet accord ne remet pas en cause les droits syndicaux conquis. En tout cas, jusqu'aux prochaines élections professionnelles. Il maintient les dispositifs existants et permet d'ouvrir des discussions sur l'évolution future de ces droits. Or, nous le savons, les droits syndicaux sont aujourd'hui fragilisés par des gouvernements toujours plus rétrogrades, qui s'attaquent méthodiquement aux garanties collectives.

La suppression de l'article 2 des droits syndicaux, qui permettait de conserver les avantages acquis avant le statut de 1984, en est une illustration particulièrement préoccupante.

Face à ces reculs successifs, la CGT considère qu'il est indispensable d'anticiper et de sécuriser l'avenir des droits syndicaux.

C'est pourquoi nous estimons que la Ville doit engager de véritables discussions sur les futurs droits syndicaux et, comme

elle a su le faire pour le RGPD, solliciter une expertise extérieure indépendante.

L'objectif est clair : garantir le maintien des droits existants, prévenir toute régression et construire des droits nouveaux, adaptés aux réalités du service public et aux besoins des agents.

Garantir le remplacement effectif des représentants du personnel

L'un des points majeurs de cette charte concerne le remplacement des représentants du personnel lorsqu'ils siègent dans les instances ou bénéficient de décharges syndicales sur une année scolaire ou civile. **Pour la CGT, il s'agit de la principale avancée de cet accord.**

Jusqu'à présent, de nombreux agents rencontrent de grandes difficultés pour exercer leurs mandats syndicaux.

Certains se heurtent à des directions qui refusaient de les libérer, d'autres subissaient l'absence de remplacement, créant une surcharge de travail pour les collègues restés en poste.

Dans bien des cas, les agents investis syndicalement devaient rattraper, à leur retour, l'ensemble du travail non effectué pendant leurs heures syndicales.



Ce dispositif de remplacement engage désormais la ville vis-à-vis de l'ensemble des organisations syndicales et des agents concernés.

Il constitue une avancée significative pour les conditions de travail des représentants du personnel, mais aussi pour celles de leurs collègues et pour la continuité du service public.

Un agent remplacé, c'est moins de tension dans les équipes, moins de fatigue, et un service public rendu dans de meilleures conditions.

Mettre fin à la pénalisation des parcours syndicaux

Cette charte permet également de reconnaître et de valoriser l'engagement syndical.

Trop souvent, le temps syndical est vécu comme un handicap dans les parcours professionnels : ralentissement de carrière, absence de reconnaissance, voire mise à l'écart.

La CGT refuse que l'engagement syndical soit un frein ou un « boulet » attaché aux agents qui défendent collectivement leurs collègues.

Reconnaitre cet engagement, c'est affirmer qu'il participe pleinement à la vie du service public et qu'il doit être compatible avec une évolution de carrière normale et équitable.

Une signature qui ne remplace pas le rapport de force

La CGT le réaffirme clairement : la signature de cette charte n'est ni une fin en soi ni un blanc-seing donné à la collectivité. Elle constitue un outil, un point d'appui, dans un rapport de force qui reste indispensable.

Nous resterons pleinement vigilants quant à l'application concrète de cet accord.

Nous continuerons d'exiger des avancées sur les droits syndicaux, sur les conditions de travail des agents et sur la qualité du service public.

Rien n'est jamais acquis durablement sans mobilisation collective, organisation et engagement.

La CGT continuera donc à défendre, avec détermination, les intérêts des agents et à porter des revendications à la hauteur des enjeux.

Pour rester en contact avec la CGT

Avec la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la signature d'un accord collectif, dont nous parlons dans le dossier, la Ville de Lyon s'est mise en conformité avec la loi sur les envois de courriers électroniques par les organisations syndicales (OS) aux agents.

Avant cette signature, les OS pouvaient envoyer autant de mails qu'elles le voulaient à tous les agents, sans leur accord préalable, mais par paquets de 50 mails en copie cachée.

Avec cet accord, un logiciel de traitement des envois va être mis à disposition des OS. Avec ce logiciel, deux listes seront créées.

Une première liste permettra l'envoi d'un mail par mois à l'ensemble des agents et de trois mails par mois par direction. Le logiciel permettra, entre autres, de gérer les désinscriptions de ces envois.

Une deuxième liste sera composée des agents préalablement inscrits. Ces agents n'auront aucune restriction pour recevoir toutes les informations qu'ils désirent. Ils pourront bien entendu se désinscrire à tout moment.

Pour recevoir les informations de la CGT, nous vous invitons à vous inscrire en scannant le QR code ci-joint.

Bien entendu, vous pouvez aussi retrouver bon nombre d'informations de la CGT Ville de Lyon sur Facebook, Instagram, Mastodon et bientôt TikTok.



Quand le mépris d'État banalise les violences sexistes et sexuelles



« Grande cause nationale », l'expression a été répétée par Emmanuel Macron pour qualifier l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. En qualifiant de « sales connes » des militantes féministes venues protester contre la venue d'Ary Abittan, accusé de viol et de violences sexistes et sexuelles, Brigitte Macron n'a pas seulement proféré une insulte, elle a exprimé un mépris profondément sexiste à l'encontre de femmes mobilisées contre les violences. Ces mots prononcés par la Première Dame, résonnent comme un signal glaçant : celui d'un pouvoir qui disqualifie celles qui dénoncent, qui ridiculise celles qui résistent et qui préfère protéger des figures médiatiques plutôt que d'écouter les alertes féministes.

Ces propos ne sont pas anodins. Ils s'inscrivent dans un système : lorsque des femmes s'organisent, prennent la parole et contestent l'ordre établi, elles sont

systématiquement rabaisées, insultées, décrédibilisées. La violence verbale devient alors un outil politique pour maintenir le silence, décourager l'engagement et délégitimer les luttes.

Le soutien affiché à un artiste accusé de viol participe de cette banalisation des violences sexistes et sexuelles. Il alimente la loi du silence, celle qui protège les agresseurs présumés et isole les victimes. Comment prétendre soutenir ces dernières lorsqu'elles sont tournées en dérision ? Comment exiger la confiance des citoyennes quand le sexisme s'exprime sans complexe jusque dans les plus hautes sphères de l'État ?

Cette contradiction se matérialise aujourd'hui à Lyon. Le spectacle lyonnais de la tournée d'Ary Abittan initialement programmé le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, avait déjà suscité l'indignation. Face à la mobilisation des

associations féministes et au dépôt d'un préavis de grève par la CGT Ville de Lyon, la représentation avait été reportée. Mais cette représentation est désormais annoncée pour le 10 janvier 2026, comme si un simple changement de date suffisait à effacer le problème.

Pour la CGT, la réponse est claire : une salle municipale ne peut accueillir un spectacle qui provoque un tel malaise. Maintenir cette programmation reviendrait à banaliser les violences sexistes et sexuelles dans un lieu qui devrait incarner la solidarité, l'égalité et l'émancipation. La municipalité ne peut ignorer les alertes répétées des associations féministes.

C'est pourquoi un préavis de grève a été déposé pour le 10 janvier, afin de construire une mobilisation avec les agents en faveur de l'égalité professionnelle et contre les violences faites aux femmes.

Quand les rats quittent le navire, la CGT, elle, tient bien la barre !



CC BY 4.0

Le 31 janvier 2025, sur RTL (oui, il y a presque un an), Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, est intervenue dans le cadre d'un débat sur la fiscalité des entreprises. Lorsqu'elle fut interrogée sur les déclarations du patron de LVMH (Bernard Arnault), critiquant une surtaxe proposée par le gouvernement et affirmer que « pour pousser à la délocalisation, c'est idéal ! », elle a dénoncé ces propos et comportements en déclarant : « Moi j'ai envie de dire : les rats quittent le navire ».

À la suite de cela, une organisation patronale nommée ETHIC a déposé plainte contre la secrétaire générale de la CGT pour injure publique.

La plainte déposée par ETHIC est soutenue par des réseaux ultralibéraux et réactionnaires. Selon le journal Politis, cette association aurait même été « appuyée ou financée », comme certains think tanks et mouvements, par les fonds d'un projet nommé « Périclès ». L'objectif principal affiché du « projet Périclès » est d'assurer une victoire politique d'une

alliance entre l'extrême droite et la droite libérale conservatrice.

Ce fonds est mené par un homme d'affaires ouvertement proche de l'extrême droite, Pierre-Édouard Stérim.

Cette stratégie constitue une tentative d'intimidation visant à réduire au silence toutes celles et ceux qui défendent l'intérêt général et les travailleurs, et ceux qui osent critiquer le comportement de certains grands patrons.

Par ailleurs, un rapport du Sénat indique que l'usine Michelin de La Roche-sur-Yon avait bénéficié d'un don de plus de 4 millions d'euros via le CICE, un crédit d'impôt destiné à soutenir l'emploi et la compétitivité des entreprises. Ce crédit était à l'origine destiné à l'achat de machines pour moderniser l'usine. Cependant, seules deux machines ont été installées avant la fermeture du site, et les autres ont été utilisées ailleurs, à l'étranger, puis finalement revendues après la fermeture de l'usine en 2020, entraînant la suppression d'environ 613 emplois.

Suite à cela, Michelin s'est déclaré prêt à rembourser ces aides, (probablement pour protéger son image de marque), d'autant plus que 4 millions d'euros en 2017 et en 2025 ne valent pas la même chose. Michelin a travers cette action se paye une sorte de publicité.

Cet exemple n'en est qu'un parmi d'autres, car le CICE bénéficie à de nombreuses entreprises, y compris à celles qui licencient.

Nous ne pouvons donc qu'être solidaires avec notre secrétaire générale. La CGT réaffirme avec détermination qu'elle ne se laissera jamais bâillonner ni détourner de son mandat : défendre les droits collectifs, dénoncer les abus patronaux et porter une ambition de justice sociale.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT de la ville de Lyon apporte tout son soutien à Sophie Binet, dans un combat qui devrait être mené par tous pour lutter contre l'exil fiscal, les délocalisations, et pour le maintien de l'emploi et du savoir-faire en France.

« Ma vie, mon taf » Montrez-nous votre quotidien !



Venez participez au Grand concours de photo de la CGT « Ma vie, mon taf » - Montrez-nous votre quotidien !

Après le succès de l'exposition « 10 ans de luttes et de vie syndicale » lors des Journées du Patrimoine 2025, la CGT Ville de Lyon lance un grand concours photo pour mettre en lumière vos conditions de travail, vos trajets et ces instants qui racontent votre métier et votre quotidien.

Thème du concours : « Ma vie, mon taf » Envoyez-nous des photos qui illustrent : · Vos conditions de travail (le beau comme le plus difficile). · Votre trajet jusqu'au travail (métro bondé, vélo sous la pluie, covoiturage solidaire...). · Ces moments qui résument votre quotidien (une pause café entre collègues, un outil de travail insolite, une vue depuis votre bureau...).

L'objectif ? Donner à voir la réalité du travail aujourd'hui, avec ses défis, ses absurdités, mais aussi ses solidarités.

Calendrier : Envoi des photos : Dès maintenant et jusqu'au 1er septembre 2026.

Présélection : 50 photos seront choisies par un jury composé de militants et de

photographes amateurs.

Exposition et votes : Les 50 photos sélectionnées seront exposées lors des journées du patrimoine le 19 septembre à la Bourse du travail de Lyon et sur les réseaux sociaux de la CGT ville de Lyon du 19 au 26 septembre 2026 lors des Journées du Patrimoine. Le vote se fera sur place pendant l'exposition et sur les réseaux sociaux de la CGT Lyon (Facebook, Instagram).

Les résultats seront rendus le 28 septembre 2026, à l'issue des votes.

À gagner : Des lots militants et solidaires seront offerts aux lauréats. Les lots seront précisés prochainement.

Comment participer ?

1. Envoyez vos photos (format JPEG ou PNG, résolution minimale 1024x768) par mail à : **syndicat.cgt@mairie-lyon.fr**.

2. Accompagnez votre envoi des informations suivantes :

Votre nom/prénom (ou pseudo si vous préférez rester anonyme).

Votre service/métier (facultatif, mais cela nous intéresse !).

Un titre ou une légende pour votre photo.

Une autorisation de diffusion vous sera

envoyée en retour par nos soins. Que vous devrez obligatoirement nous retourner pour participer

Règles à respecter :

- 1 participation par personne (maximum 3 photos).

Photos originales (pas de montages, sauf légendes humoristiques ou revendicatives).

Respect des personnes : Pas de visages reconnaissables sans accord écrit (floutage possible si besoin).

Droits d'utilisation : Les photos pourront être utilisées par la CGT Lyon pour des supports militants (avec crédit).

Pourquoi participer ? Donner de la visibilité à votre métier et à vos réalités mais aussi partager un moment convivial lors de l'exposition, le jour des Journées du Patrimoine. Mais surtout gagner des lots tout en soutenant la CGT !

Une idée, une question ? Contactez-nous :

Par mail : syndicat.cgt@mairie-lyon.fr

Sur Facebook/Instagram : @CGT Ville de Lyon

Par téléphone : 04 72 10 39 46.

À vos appareils, prêts, photographiez !



C'est un film - reportage de 55 minutes réalisé par Marion Richoux et Gilles Perret, où s'entrecroisent archives historiques rappelant les conquis majeurs de la cgt - sécurité sociale, congés payés...-, et moments de vie et de lutte touchants.

Nous y découvrons des figures de syndicalistes aux profils variés - représentants du personnel que rien ne prédestinait à s'engager, militants issus de familles de militants, organisateurs nés galvanisant leurs collègues ou les foules de manifestants sans jamais perdre leur humilité ni leur sens de la fraternité - tous des femmes et des hommes habités par une sincérité profonde, tous venus à la cgt pour les valeurs qu'elle véhicule - concertation démocratique, solidarité, amélioration des conditions de travail, lutte contre les discriminations respects des humains et de leur altérité, respect de la nature, de la vie, conscience des injustices et inégalités générées par le système capitaliste, et de son impact sur la santé des travailleurs, volonté de se mobiliser activement pour construire le rapport de force nécessaire pour l'amélioration des conditions de travail, des conditions de vie, sauver des emplois, voire s'approprier les outils de productions en péril pour conserver et perpétuer leur savoir faire - , parfois en essuyant des échecs, malgré la viabilité des projets, se heurtant au cynisme du système économique, parfois avec succès, après une lutte tenace, après 1336 jours de grève...

"On est la CGT" nous rappelle, en cette année célébrant les 130 ans de notre organisation, ce que nous pouvons obtenir en restant unis, solidaires et tenaces, en rappelant à nos collègues que rien n'est fatalité immuable, que chacun de nous forge l'histoire et qu'en ensemble nous pouvons encore construire un avenir de progrès social !

Grossissons nos rangs, chacun à notre échelle et selon notre disponibilité, unissons nos énergies pour déployer nos forces en 2026 !

**La CGT
vous souhaite
de joyeuses fêtes
et une bonne et
heureuse année 2026**

